



Jugement référé après menaces

Par **eloemma2109**, le **10/11/2014** à **14:25**

bonjour rnrnle père de ma fille ayant déjà proféré plusieurs menaces à mon encontre depuis notre séparation.il à également été faire un scandale chez l'assistante maternelle que j'emploie pour notre fille.rnj'ai déposé 2 mains courantes ainsi qu'une plainte contre lui pour les faits suivants:rnrn-scandal a mon domicile avec menace de revenir un jour armé d'un fusil(en présence de ma fille)rnrn-scandal a mon domicile qq jours après avec une barre de fer(en présence de ma fille)rnrn-coups me laissant avec une attelle 2 semaines rnrnil y a eu également plusieurs faits et propos envers ma fille (je n'en voulais pas, je ne vois pas pourquoi tu ai venu au monde...)de plus il n'a jamais souhaité acheter et là vient de signer pour une maison a deux pas de la mienne.[smile17]rnrnAu regard de son comportement et du fait que nous ne sommes pas encore passé devant le JAF(en attente depuis aout) puis-je faire une demande en référé afin de demandé le retrait de son autorité parentale ainsi qu'un droit de visite sans hébergement avec présence d'un tiers.rnrnmerci pour vos réponses